

Rupture d'un lien de filiation

Par **Sheldon**, le **07/04/2013** à **10:39**

Bonjour, je suis actuellement en licence 1 de droit et j'ai un cas pratique sur la filiation. Il s'agit d'un homme qui veut rompre le lien de filiation avec son fils qu'il a eu avec sa femme. Sa femme ne s'étant mariée avec lui que pour un titre de séjour, il (le mari) demande quelle sera la filiation de max (son enfant) car "il ne veut rien avoir à faire avec cet enfant" dont il doute être son père.

Je n'est pas vraiment compris ce point dans la filiation. Pouvez vous m'aider ? merci d'avance